

Enfant illégitime



Enfant né hors mariage (et non légitimé)



Enfant adultérin

parein de le jean barreau et maraine francoise espinat qui
n'ont sur signés de ce enquis & Albierff visé

Le sept avril surdite année est né et a été baptisé
e vincent fils naturel de michellette signes épouse de jean
rivarrou; qui a déclaré devant le juge de cette juridiction
qu'avant de se marier, avec led rivarrou elle étoit enceinte

deux fois d'autrui, ce qui a déterminé led rivarrou à expulser
sa femme de sa maison qui est au village de Laumonerie
parroisse de pierrefite, et s'étant retirée au village de la
Cuge elle y a accouché et led enfant porté à l'église de
ce pour parein vincent signes son oncle maternel,
et marraines jeanne rivarrou sa tante maternelles qui
n'ont pu signer de ce enquis De L'Esparville Curé

by Leonard gourinal fils Legitime a jean gourinal et a
francoise Bieus Grassien habitans d'un village de chalam est
né et a été baptisé le huitième jour du mois d'avril
parein a été Leonard gourinal grand pere au baptisé et
maraine jeanne Bieus sa tante qui n'ont sur signés de ce
enquis & Albierff visé

Abus d'autorité !

Cap.
Guillaume Le Guyader fils légitime de Jay Le Guyader & son
marie. Le jour ne le dixième jour du mois d'octobre mil six-
cent quatre vingt trois a été baptisé le Reg. le de Lionne par
moy sousignaut curé de Douzième jour du mois passan
& maraine ont esté Guillaume Couquel & Jacques Le manne
qui ne signent Charles Jannic

Jay fils illegitime de marie maros et de Pere Inconnu
né le sixième jour d'octobre mil six cent quatre & vingt et un
Pastard a esté fecu les sremones du bapteme de moy sousignaut
recteur le quatorzième jour du mois Parain & maraine ont
esté Jan le heroux & michelle l'hostellier qui ne
signent frere Per Paul le mercier
recteur

Que des qualités...

Curiosités parolissiales

-Acte dressé à Rehaincourt (88) et transmis par le CG de Vincey :

« Auguste Joseph fil naturel de Célestine Viriot fille bâtarde de Marie Viriot est né au domicile de sa mère à 9 heures du soir le six juin dix huit cent cinquante cinq. Ce pauvre enfant est né de la mère la plus effrontée, la plus impudente, la plus libertine des environs, mère qui a perdu plusieurs jeunes gens, qui insultait ceux qui la reprenaient, qui (apportait?) sa maladie en squirre(*), qui calomniait les plus honnêtes gens qui avaient le malheur de la condamner... Mère admirable dans son impudeur jusqu'à étonner, et cela depuis son enfance. Sa mère qui ne vaut rien a un caractère moins impudent mais aussi faux, race de gens effrontés et libertins... et ce pauvre enfant qui va porter le (...) squirre a été baptisé le lendemain de sa naissance par moi curé de Rehaincourt soussigné, moi qui ne pouvait que ratifier et dire du mal d'une aussi infâme mère je dis tout ceci pour qu'elle soit connue de mes successeurs. Cet enfant a eu pour parrain deux pauvres petits enfants soussignés, lesquels ont bien voulu faire cette bonne action, parce qu'ils sont fils d'un père qui a épousé une tante de cette infâme Célestine, en foi de tout ceci qui signé. »

J.Baptiste FETTRE curé de Rehaincourt

Reconnaissance



Paris

Par acte reçu en cette mairie le six Juin mil
neuf cent trois Noël Jacques Ferrer
2e commis pour sa fille l'enfant inscrit ci contre.
Mention de onze mois sans

Reconnu à Paris
et déclaré par: Georgette
Chaumier
Le Maire

Par leur Mariage prononcé en la Mairie
de Paris le 10 Mars 1903
les Epoux Noël Jacques Ferrer
Georgette Chaumier
ont légitimé l'enfant inscrit et contre
Mention de 10 mois sans

57639. Decidé à
Paris le 18 Juin 1903
le 2h nuit sur la 1312
L'Officier de l'Etat Civil
Rédigé par le Maire

Le six Juin mil neuf cent trois le vingt cinq novembre à une
heure dix du soir. A été de naissance de: Noëlle,
Georgette de sexe féminin, née le vingt deux courant
à dix heures de Broie, chez la déclarante, fille de
Georgette, femme Chaumier, âgée de vingt et un ans,
marchande domiciliée rue Duvernoy, 2 et de père
non dénommé: Dreyer pour nous Edouard Albert
Heinmann Officier de l'Instruction publique Officier de l'état
Civil du 18^e Arrondissement de Paris, sur la présentation
del'enfant et la déclaration de Georgette Dreyer,
âgée de cinquante quatre ans, sage femme, rue
Fennel 30 ayant assisté à l'accouchement
en présence de Georges, Esquirolle âgé de
cinquante trois ans, employé, demeurant
même adresse et de Ernest Dreyer âgé
de cinquante huit ans gantier rue Joseph
Dijon 19. Qui ont signé avec la déclara-
nante et nous, après lecture.

20. Dreyer Dreyer
Le Maire
le six Juin 1903

Fruit d'un commerce criminel

aujourd'hui quatorzième jour de may mil
sept cent sixante un. nous sicaire sousigné
avons baptisé un garçon né hier, de Jeanne Guendon
fille servante demourante chez francois Doineau
clofier au village de saugois en cette paroisse. ce qui
suivant le rapport de michelle desjars sage-femme
épouse de René Labléd clofier dect. au ce boarg, laquelle
a déclaré ne s'avoir signer. Cel intervenu à la
cérémonie de baptême led. francois Doineau lequel
nous a prie de l'establis comme père dudit. l'enfant
avec Déclarant en présence de Claude Portain maître
d'ecolle dans ce boarg, et Henry Ninou valet de m.
De Paradue de jion hubert sacristain en cette Eglise,
et de René Le Mercier tous de cette paroisse, Subigné
avec [led. Doineau] que cel l'enfant luy appartient
Qu'il le fruit d'un commerce criminel qu'il a eu avec
led. Jeanne Guendon susdite depuis le jour d'un
an de deux ou environ.] led. l'enfant à la nomme Henry
René par led. Henry Ninou, et par led. René Le Mercier
du parain et maraine. Noyé en mol nul. Francois Doineau
Portain & René Le Mercier

Une mère non dénommée

Ces images numériques ne peuvent être réutilisées sans l'autorisation des Archives de Paris

arrondissement de douze avril
mil neuf cent soixante et un -
le vingt avril mil neuf cent
soixante et un. - 1871.

1004

Boulleman

Beaudouin 1105

11, boulevard, qui ont signé avec le
déclarant & nous après lecture

Grand Jean Gavignot Jacques De Minay

Le sixième cent quatre-vingt dix sept, le quinze
février, à huit heures du soir. Acte de naissance de
Mlle Georgette Beaudouin, d'un sexe féminin, née avant huit
à huit heures du matin, rue du Château de Penthièvre, 206, fille
de Mathias Beaudouin, âgé de vingt huit ans, coiffeur,
demeurant rue du Château de Penthièvre, 206, qui la reconnaît &
sa mère non dénommée. Créée par nous & Albert
Chavard, officier de l'Etat civil du
dixième arrondissement de Paris sur la présentation
de l'enfant & la déclaration faite par le père.
En présence de Eugène Alamorne, âgé de trente
six ans, coiffeur, rue du Château de Penthièvre, 206, &
de Eugène Lamsuey, âgé de cinquante huit ans,
journalier, rue du Château de Penthièvre, 206, lesquels qui
ont signé avec le déclarant & nous après lecture

Beaudouin

Alamorne & Lamsuey

D. Minay

Légitimation



Voir pour les renvois indiqués par les chiffres, le modèle en blanc imprimé en tête.

N^o 13.

Schaeffer
Hieronymus Marguerite

MAIRIE de Schillersdorf

Arrondissement de Souverain

Le 1^{er} brumaire an 5

mil huit cent cinquante-neuf, à trois heures de relevé

ACTE DE NAISSANCE de Marguerite

née à Schillersdorf

le 1^{er} brumaire an 5

mill huit cent cinquante-neuf,

à quatre heures du matin, d'une

naturelle de

Agé de _____ ans, profession de _____

et de Hieronymus Barbe domicilié à _____

profession de sans profession domiciliée à Schillersdorf Agée de vingt-deux ans,

L'enfant qui nous a été présenté a été reconnu être du sexe féminin

Premier TÉMOIN : Schaeffer Frédéric Agé de

vingt-trois ans, profession de tissier au domicile

à Schillersdorf département de Sarre-Rhin

Second TÉMOIN : Peter Georges le troisième Agé de

vingt-trois ans, profession de cultivateur domicile

à Schillersdorf département de Sarre-Rhin

Sur la déclaration à nous faite par Hieronard Catharine, âgée de vingt-neuf ans, sage

jeune, domiciliée à Schillersdorf, épouse de Niekua Georges, barbier, domiciliée à

Schillersdorf et après lecture du présent acte ont signé

Compté par nous Hieronard Jacques Maire,

faisant les fonctions d'Officier de l'Etat civil, pour soussigné, renvoi approuvé.

Rapporteur Linhardt

Schaeffer

Georges

Le Maire

Hieronard

Par acte de mariage célébré à la Mairie de Schillersdorf le vingt six Brumaire mil huit cent cinquante, Nicolas Schaeffer, fils de Jean Schaeffer et de Marie Hieronymus dans leur les deux domiciliés à Schillersdorf ont été unis ensemble.

Soussigné le 4 Mars 1860
Le Greffier du Tribunal
Langeur

L' enfant mort-né



- Si l'enfant est mort-né ou né vivant mais non viable, un acte d'enfant sans vie est dressé.

Il est inscrit sur mon livret de famille à la suite de mes autres enfants avec la mention "né présentement sans vie".

- Si l'enfant est né vivant, il fait l'objet d'un acte de naissance et d'un acte de décès.

N^o 87

Présentation
d'un enfant
sans père

Après l'acte de naissance

Le huitième jour du mois de novembre, mil huit cent
deux, par devant nous François Largentier, Maire officiel de la
ville de la Commune d'Archignas Bas, canton d'Arles, arrondissement
de Beaucaire, Département du nord, ont comparu Nicolas Bouchez
âgé de trente un ans, peigneur de lin, père de la défunte
et Louis Bouchez, âgé de quarante cinq ans, juré et
voisin de la défunte, tous deux domiciliés en cette commune,
lesquels nous ont présenté un enfant sans père, de sexe
féminin, et nous ont déclaré que les père et mère dudit
enfant, sont le susdit Nicolas Bouchez peigneur de lin
et Eugénie Fay son épouse âgée de trente un ans,
sans profession domiciliés en cette commune, et que
c'est le sixième jour du mois de novembre, mil huit cent
deux, à dix heures du soir, auxquels l'enfant est sorti
vivant de sa mère; le premier et comparant d'entre
eux nous a signé, le second a signé avec nous le
présent acte, tout après lequel l'enfant a été baptisé

Les enfants qui meurent sans recevoir le baptême ne peuvent aller au ciel.

N'ayant pas commis de péchés, ils vont dans **les limbes** (dès le XII^{ème} siècle).

Ils y subissent malgré tout l'éternelle privation de la vue de Dieu.

Pour pallier cette injustice, une étrange cérémonie se créa en Europe chrétienne, dès le début du XIV^{ème} siècle dans des sanctuaires dits "*à répits*" ou de "*la recouvrance*".



Ce 22. Juillet 1713 Je soussigné ay entreve un fils
a Joseph Billard & a Marie Martin de La parroisse de
Torchefeton au Diocesi de vienne Le susd. Enfant ayant este
tire du sein de sa mere morte & ayant este apporte au
Eglise collegiale de ce Lieu & au devant la chappelle de
notre Dame de La grotte a donne' marque de vie en
faisant paraitre un sieur sur son Corps & ensuite ayant
remue le petit doigt & le pouce de la main gauche
a este baptise par ^{archidaigne} Benoit Rabilloud femme Sage de ce
parroisse qui en est Spectateur, par Dame Marie
varuaron, Benoit alex & plusieurs autres qui me l'ont
certifie comme temoins oculaires, avertis tous des peines
du Droit ^{de la Religion} contre les faux temoins, furent presens a la
sepulture Benoit Coste Joseph & autres plusieurs autres
la foy

M. M. M. Cure

Ce 23. Juillet 1713 Je soussigné

Ondoieiment



L'ondolement est une cérémonie simplifiée du baptême utilisée en cas de risque imminent de décès.



Le quinze juillet de la présente année, je soussigné ai baptisé les levitons du
baptême a bonaventure Louis-German fils légitime d'honoré m^{re} m^{re} m^{re}, et de
margueritte Castueille sa femme lequel a été onduisé en danger de mort par Anne ferdande
Castueille sa tante maternelle le jourd'hui le parrain a été Louis German m^{re} m^{re} m^{re}, et
la marraine c'est margueritte germane laquelle a dit ne savoir de le baptême les p^{re}
Le parrain ont signé avec vous

Germanus Germanus

Roux m^{re}

